

AITEC, Contribution à la journée-débat du 18 juin
Table-ronde n°3, Développer une 3ème voie : mobiliser autour d'alternatives

« L'habitat participatif : d'un projet militant à une politique publique ? »

Note sur le texte et l'auteur

Ce texte se propose d'apporter quelques éclairages sur l'habitat participatif. Il ne traitera pas des autres initiatives alternatives menées dans le domaine de l'habitat telles que les squats, l'habitat mobile ou l'autoconstruction stricte. Cette contribution repose sur un travail de recherche engagé en Master 1 à l'Institut d'Urbanisme de Paris, puis poursuivi en Master 2 et en doctorat depuis octobre 2010. La recherche doctorale se propose d'interroger les liens entre acteurs institutionnels de la production de l'habitat et groupes projet d'habitat participatif et de comprendre les processus de diffusion et de mise à l'agenda de l'habitat participatif, à la lumière des politiques de l'habitat, et de la sociologie de l'innovation et de l'action publique

Propos introductif

Depuis le début des années 2000, des groupes d'habitants se constituent autour d'une volonté commune : concevoir et gérer un immeuble, collectif le plus souvent, au sein duquel ils disposent d'un logement individuel et partagent avec les autres des espaces communs. Plusieurs expressions désignent ces initiatives issues d'un mouvement « ascendant » (Gontcharoff, 1999) : habitat groupé, habitat autogéré, coopératives d'habitants, autopromotion, habitat coopératif, habitat participatif..., selon, le plus souvent leurs ancrages locaux et les acteurs en présence¹. Si localement, ces diverses dénominations sont encore largement employées, au niveau national, une terminologie a été arrêtée : celle d'habitat participatif. En dépit des débats propres à son sens², une forme de consensus est à noter. C'est ainsi que le mouvement³ (Scharpf, 1997) s'est retrouvé en novembre 2010 à Strasbourg pour les premières « Rencontres Nationales de l'habitat participatif », succédant à quatre « Rencontres Nationales des Coopératives d'Habitants », qualifiées ainsi par Habicoop, l'association les organisant et qui défend le statut de coopératives d'habitants. Le choix d'une terminologie unique au niveau national met fin à une situation peu lisible pour les acteurs institutionnels et les néophytes et répond à une volonté et à un besoin d'unité ressentis par les acteurs du mouvement.

L'habitat participatif en France aujourd'hui ne constitue pas un segment de l'offre de logements, loin de là. A la différence de pays comme la Suisse ou le Québec, les réalisations achevées depuis le début des années 2000 sont quantitativement marginales, contrastant avec le nombre de projets engagés, estimés à 225⁴. Aujourd'hui, on considère qu'un projet sur dix en moyenne est mené à son terme⁵.

¹ Ainsi, par exemple, l'expression de coopérative d'habitants sera employée en Région Rhône-Alpes et plus spécifiquement autour du Grand Lyon, tandis que celle d'habitat groupé qualifie l'essentiel des dynamiques de l'Ouest, et celle d'autopromotion les démarches initiées en Alsace.

² Certains acteurs du mouvement estiment que le terme « participatif » est porteur d'un sens moins fort que d'autres termes. Critiques vis-à-vis des démarches participatives institutionnalisées, ils craignent que l'utilisation de ce vocable ne conduise aux mêmes « dérives » (selon leurs propres termes)

³ Le terme de mouvement est employé en tant qu'acteur collectif tel que défini par Scharpf, c'est-à-dire basé sur des objectifs communs et un contrôle des ressources séparé (voir référence en bibliographie)

⁴ Un recensement effectué par une association du pays de Brest, l'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ADESS) comptabilise 225 projets à la mi-mai 2011. Toutefois, La forte volatilité des groupes incite à la prudence du point de vue quantitatif, d'autant que le terme de projet peut être appliqué à des collectifs plus ou moins formels de quelques familles ou à l'inverse à des groupes ayant déposé un permis de construire.

⁵ Plusieurs raisons expliquent ce faible taux de réussite : difficulté pour le groupe à se stabiliser, départs et abandons, difficultés d'accès au foncier, dans les relations avec les partenaires, le financement du projet, le fonctionnement du collectif...

Si l'habitat participatif est aujourd'hui devenu un concept « à la mode », faisant l'objet d'une publicisation croissante⁶, il s'agit d'en interroger les perspectives de développement. Dans quelle mesure interroge-t-il l'action publique en faveur du logement ?

Une nouvelle conception de l'habiter

Les porteurs de projet d'habitat participatif introduisent une nouvelle conception de l'habiter, où « *habiter ne se résume pas à se loger* »⁷. En replaçant le logement au cœur d'une dynamique sociale, ils cherchent à montrer qu'il n'est pas un bien comme les autres. Les projets sont le plus souvent conçus en réaction à une situation jugée insatisfaisante et sont un moyen de dénoncer le fonctionnement actuel de la société, jugé trop individualiste, surconsommateur d'énergie mais aussi « spéculateur ». La fréquence - et le registre - de leurs interpellations publiques font d'eux des « *entrepreneurs politiques* » légitimant leur cause sur le plan symbolique « *par la référence à des valeurs affirmées (intérêt général, justice, service public, solidarité)* » (Garraud, 2010).

- Individu et collectif au cœur de l'acte d'habiter

Les initiateurs de groupes-projets d'habitat participatif replacent l'individu et le collectif au centre de l'acte d'habiter, considérant que le logement n'a pas à être conçu ni géré par des promoteurs qui ne l'habiteront pas. Si la moitié des maîtres d'ouvrage en France sont des particuliers, ce sont des particuliers individuels qui agissent pour leur famille seule. Les groupes d'habitants, en proposant une maîtrise d'ouvrage collective, bousculent les cadres de la production actuelle de l'habitat et contribuent à repenser l'articulation entre l'individuel et le collectif. En effet, acquérir un logement en collectif correspondant spécifiquement à ses besoins ne peut se faire qu'au prix d'un investissement temporel et financier le plus souvent élevé. Sur le plan théorique, l'habitat participatif permet d'habiter un logement conçu au plus près de ses besoins. Ils cherchent finalement à donner plus de vigueur aux discours sur la démocratie participative et un véritable contenu à « l'impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002).

- Réintroduire du lien social

D'autre part, en initiant des projets collectifs, ils ont pour ambition de réintroduire du lien social dans l'habitat. Ils dénoncent notamment l'anonymat propre selon eux à la plupart des immeubles collectifs, où « *l'on ne connaît pas son voisin* ». L'importance qu'ils accordent à l'échange de services et au partage se retrouve dans leur souhait de disposer d'espaces communs représentant environ 10% des surfaces. Si dans le cadre du logement social des espaces collectifs ont existé - avec les Locaux Communs Résidentiels (LCR) - peu nombreux sont aujourd'hui les ensembles collectifs où les espaces communs ou partagés sont aussi importants. Ils sont souvent rejetés par les maîtres d'ouvrage, pour lesquels ces espaces sont synonymes de « problèmes » ou de difficultés de gestion.

Précisons qu'il ne s'agit pas d'empiéter sur l'espace intime des uns et des autres ; en cela, les projets se distinguent bien des communautés post-68.

- Permettre la mixité

De plus, l'essentiel des groupes place la mixité sous toutes ses formes (sociale, intergénérationnelle, fonctionnelle...) au cœur de leur projet et se démarquent en cela, dans le discours du moins, des *gated communities* ou des attitudes NIMBY, et revendiquent leur ouverture à l'Autre.

- Sortir le logement d'une logique marchande

La plupart des futurs habitants souhaitent sortir le logement ou plutôt l'habitat d'une logique marchande. En cela, ils proposent de développer des mécanismes anti-spéculatifs, sur le court ou long terme. Le modèle le plus abouti étant celui de la coopérative d'habitants, basé sur une propriété collective du bâti et un attachement à la non-spéculation⁸. La déconnexion de

⁶ Alors qu'en 2007 et 2008 seuls quelques médias spécifiques liés à l'écologie y consacrent un article, l'année 2009 sanctionne son apparition dans des médias d'envergure nationale comme *Le Monde*. En novembre 2010, *Le Moniteur*, premier quotidien dédié à l'actualité de la construction y consacre trois pages. Depuis janvier 2011, une centaine d'articles sont parus, en majorité dans des médias locaux ou régionaux mais aussi dans des magazines comme *Le Particulier* ou *Le Point*. Pour le seul mois d'avril 2011, plus de quarante articles ont approché, de près ou de loin, l'habitat participatif.

⁷ Ce « slogan » est mis en avant par de nombreux groupes-projet ou associations

⁸ Notons qu'un nombre croissant d'élus rejoignent les préoccupations des futurs habitants sur ce point et cherchent à limiter la spéculation sur leur territoire, c'est notamment le cas du Grand Lyon. La demande du maire de Paris au

l'habitat d'une logique marchande se traduit aussi dans la gestion des immeubles. En effet, la majorité des groupes contemporains⁹ développent des mécanismes de prise de décision où la valeur du bien est déconnectée du nombre de voix. Ils rejoignent en cela la logique coopérative où un « homme = une voix ». Cette logique prend le contrepied du fonctionnement des copropriétés classiques où le nombre de voix est lié directement aux tantièmes.

Les groupes projets sont également amenés à réfléchir à des solutions innovantes dans le contexte français, notamment le bail emphytéotique. Constatant le poids de plus en plus important pris par le foncier, ils estiment que ce type de bail peut constituer un outil pertinent pour leur projet mais aussi plus généralement pour augmenter l'offre de logements.

- *Développer un mode de vie plus économe en énergie*

Enfin, et peut-être surtout, les groupes d'habitants souhaitent que leur immeuble soit le plus écologique possible, et privilégient pour cela l'usage de matériaux sains tout en optimisant les systèmes d'économie d'énergie existants, tels que la récupération des eaux pluviales. Toutefois, leurs ambitions écologiques ne se limitent pas seulement au bâti, mais touchent aussi à leur mode de vie, qu'ils définissent comme « responsables »¹⁰. Toutefois, si leurs ambitions paraissaient hors norme il y a quelques années, la pression environnementale et les incitations réglementaires les rendent peu à peu plus ordinaires.

« Des freins demeurent au décollage de l'habitat participatif »¹¹

Ce portrait de l'habitat participatif, rapidement esquissé, donne à voir des remises en question notables des modes de production de l'habitat, pouvant offrir de nouvelles pistes à l'action publique. Aujourd'hui, cependant, « *des freins demeurent au décollage de l'habitat participatif* » et à sa démocratisation. Ainsi, s'il bénéficie de plusieurs « *fenêtres d'opportunité* » (Kingdon, 1984) et notamment la crise du logement, la montée des préoccupations environnementales et « *l'impératif délibératif* » (Blondiaux, Sintomer, 2002), l'effet de mode peut-il se transformer en politique publique ? Quelles sont aujourd'hui les limites à la démocratisation de ces projets ?

- *Des projets portés par des militants*

Les projets sont portés le plus souvent par des ménages très militants, qui ont le temps et la capacité de s'investir durablement. Leur militance peut être politique ou associative, mais dans tous les cas, les outils, connaissances et réseaux que ces pratiques leur confèrent sont des atouts essentiels pour mener à bien leur projet. Dès lors, on peut s'interroger sur la possibilité qu'auraient des ménages dont la militance est plus diffuse sinon très réduite de s'investir dans un projet d'habitat participatif.

Toutefois, ne peut-on pas imaginer qu'à ces pionniers succéderont d'autres ménages ? Ces projets, dont on a vu qu'ils remettent largement en question la production actuelle du logement, peuvent-ils être menés par d'autres ménages que des ménages militants ? Une militance partagée n'est-elle pas le ciment du groupe et une garantie de sa pérennité ? Ces questions révèlent l'un des enjeux de l'habitat participatif : parvenir à initier et maintenir une demande sociale.

- *Des projets portés par des habitants « professionnels »*

Outre leur militance, les groupes sont en majorité composés de ménages dotés de multiples compétences, que ce soit dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage, de la communication – écrite comme orale – ou encore de la négociation. Ces compétences conditionnent aujourd'hui en grande partie l'aboutissement des projets, dans la mesure où être son propre maître d'ouvrage implique de pouvoir en assumer tous les risques et obstacles. Ceci étant, les groupes « néophytes » ne sont pas voués à l'échec. Seulement, la concrétisation du projet se fera au prix d'un investissement souvent très lourd, rendu possible par une motivation sans faille.

- *Des projets chronophages pour un taux de réussite faible*

premier ministre François Fillon relative à un encadrement des loyers en témoigne également.

⁹ A la différence des groupes des années 1970-1980 pour lesquels cela n'était pas systématique

¹⁰ Par exemple, le projet du Village Vertical à Lyon propose une station Auto Lib' qui profitera aux habitants de l'immeuble et du quartier.

¹¹ Selon le titre d'une dépêche AULH, publiée le 22 novembre 2010 (dépêche n°3085)

Le temps aujourd'hui nécessaire à la conduite d'un projet est de plusieurs années (dix ans pour Eco-Logis à Strasbourg). De plus, l'investissement au quotidien pour le projet suppose une grande disponibilité (plusieurs réunions hebdomadaires en phase opérationnelle). Dans une perspective de démocratisation, il importe de limiter à quelques années la durée de mise en œuvre de ces projets. La question du temps se pose par ailleurs avec une plus grande acuité encore pour les ménages qui sont dans une situation d'urgence vis-à-vis du logement. Le degré d'investissement demandé et les délais de réalisation sont d'autant plus dissuasifs que le nombre de projets qui aboutissent est faible.

- *Un coût de réalisation élevé*

Si les groupes mettent souvent en avant les économies permises par leur projet, du fait à la fois de faibles charges, d'échanges de services se substituant aux services marchands, du partage d'espaces communs permettant de réduire sa surface individuelle, dans les faits, les projets d'habitat participatif ne sont pas particulièrement économiques. En effet, le financement des espaces commun à un coût d'autant que s'ils ne sont pas extérieurs et relèvent de la SHON, ils sont imposables. Il n'existe par ailleurs pas de mécanisme de prêt spécifique permettant de les financer. En outre, le « tout écologique » a aujourd'hui encore un coût élevé.

Si les habitants qui s'engagent aujourd'hui dans un projet dans le seul but de réduire leur budget logement abandonnent rapidement, réalisant que ce n'est pas la philosophie des projets, ce coût élevé de mise en œuvre constitue un frein à la participation des ménages à faibles ressources.

- *Un statut juridique défavorable à certains types de réalisations*

Les projets de coopératives d'habitants, évoqués brièvement précédemment, ne bénéficient aujourd'hui pas d'un cadre légal favorable au développement des projets. Notamment, l'imposition sur les sociétés de la coopérative est dénoncée par Habicoop qui considère qu'elle fait peser d'importantes charges sur les ménages¹².

- *Des réalisations en locatif complexes*

Une démocratisation réelle passerait par la possibilité pour des ménages éligibles au logement social (PLUS et PLA-I) d'intégrer ces projets. Or, les freins demeurent, en dépit de la mobilisation des groupes. En effet, en locatif social, l'attribution d'un logement relève de règles strictes. Si l'on comprend bien le souhait de permettre à des ménages modestes d'intégrer les projets, cette intégration ne peut se faire au détriment du reste des demandeurs de logements sociaux. La pression sur le DALO rend encore plus difficile la mise en œuvre de tels mécanismes dérogatoires. D'autre part, il ne s'agit pas de faire de l'habitat participatif un « moyen privilégié » d'accéder au parc social, dont pourraient se saisir des ménages qui ne sont pas en phase avec l'esprit du projet. Aussi, voit-on que la mixité sociale est délicate à mettre en œuvre.

- *Une « mixité choisie mais non subie »*

Si nombreux sont les groupes qui mettent en avant leur attachement à la mixité, cette mixité dans les faits apparaît plutôt choisie, puisque les groupes se constituent par affinité et cooptation. Ceci étant, partager des codes similaires apparaît aujourd'hui dans la plupart des cas comme une condition de la réussite des groupes. En dépit de méthodes éprouvées de prise de décision collective, des différends trop importants peuvent mettre en péril le projet. Dès lors, ces projets sont-ils communautaires ? Le peu de retours d'expérience nous invitent à la prudence. Toutefois, la volonté d'ouverture sur le quartier revendiquée par les groupes sont un premier élément de réponse.

- *Les limites de l'encadrement des prix de vente*

Une limite doit être mise au jour quant aux mécanismes d'encadrement des prix de vente (ou mécanisme anti-spéculatifs). Imaginons un immeuble d'habitat participatif au cœur de Paris, dont l'évolution du prix est strictement encadrée. Dans le cas d'un besoin de mobilité éprouvée par l'un des ménages du projet, la vente de son bien risque de ne pas lui permettre de réinvestir dans un autre bien, dont le prix pourra avoir augmenté dans des proportions bien plus élevées, du fait d'un déséquilibre du marché (demande supérieure à l'offre) ou de la spéculation. Bien sûr, tout l'enjeu serait de réduire ces écarts entre l'offre et la demande et de

¹² Pour plus d'éléments sur cette question, voir le site www.habicoop.fr

limiter la spéculation, mais dans l'état actuel des choses, une limitation trop stricte de l'évolution des prix d'un habitat participatif peut s'avérer problématique pour ses habitants.

Une entrée progressive dans les politiques publiques et une professionnalisation du mouvement

Si les freins évoqués précédemment sont essentiellement liés au projet strict et sont basés sur les premiers retours d'expériences, il est nécessaire d'appréhender plus en détail le rôle que peuvent jouer les partenaires de ces projets, qu'ils soient institutionnels ou non. Les élus, les collectivités et les organismes HLM apparaissent comme des acteurs de premier plan dans le développement de l'habitat participatif et dans sa démocratisation (Devaux, 2010).

- Le rôle des acteurs institutionnels

Le contexte français de la production du logement conduit à considérer que sans ces acteurs, en milieu urbain du moins, les projets d'habitat participatif ne pourront être orchestrés que par des ménages pourvus d'un fort capital financier, culturel et social.

Les partenaires institutionnels peuvent tout d'abord faciliter l'accès au foncier, en abaissant le prix de la charge foncière ou en utilisant des mécanismes comme le bail emphytéotique. Ensuite, ils peuvent être un appui au groupe, ponctuellement ou tout au long du projet, sur les aspects techniques et financiers par exemple. Des habitants « non-professionnels » pourraient alors être partie prenante. Les acteurs institutionnels peuvent également faciliter les processus de négociation et donner une légitimité aux groupes¹³. Le niveau d'intervention choisi relève en tout état de cause de l'autorité des partenaires eux-mêmes et repose en partie sur une négociation avec le groupe d'habitants. Il nous semble toutefois que la pertinence de l'octroi d'une aide dérogatoire à des ménages en capacité de financer leur projet est à interroger.

- L'intérêt des acteurs institutionnels

L'inscription de l'habitat participatif au cœur des politiques publiques et sa mise à l'agenda relèvent de façon évidente de l'intervention de ces acteurs et de la réceptivité qu'ils ont de l'habitat participatif.

Il y a de cela un ou deux ans, une certaine méfiance réciproque était à noter. Les groupes d'habitants craignaient qu'un partenariat avec les acteurs institutionnels ne les dépossède de leur projet et les acteurs institutionnels, s'ils appréhendaient avec une certaine bienveillance les projets, avaient des difficultés à formaliser leur rôle. Or, aujourd'hui, les préoccupations de ces deux entités se rejoignent.

Les projets d'habitat participatif suscitent l'intérêt des acteurs institutionnels à plusieurs titres. Tout d'abord, leur caractère innovant est très souvent mis en avant. Ensuite, ils sont considérés comme un moyen de renouveler leurs pratiques, de « faire autre chose » ou de « faire autrement ». L'engagement des groupes en faveur du développement durable est souvent considéré avec grand intérêt, puisqu'il peut permettre de développer un savoir-faire éprouvé dans le domaine de la construction écologique. Dans un contexte où le marketing territorial tend à prendre une place croissante, l'habitat participatif constitue selon ces acteurs un bon outil pour se démarquer dans la « compétition », et ce à l'échelle locale – dans le cadre d'une opération de ZAC – comme à l'échelle nationale. Certains voient également en l'habitat participatif de vrais outils de politiques publiques, notamment les démarches anti-spéculatives et une fluidification des parcours résidentiels. D'autres considéreront plus simplement que toute initiative concourant à produire de l'offre est « bonne à prendre ». Le caractère collectif des projets et l'accent mis sur le lien social est aussi vu comme une chance. L'habitat participatif offre enfin une occasion de rendre plus concrets les discours sur la démocratie participative. On note ainsi un soutien particulier des élus Europe Ecologie – Les Verts lié à l'ambition démocratique et écologique des projets.

Ceci étant, gardons à l'esprit que les acteurs ont une rationalité limitée (Crozier et Friedberg, 1977) : leurs intérêts ne peuvent être isolés de façon aussi schématique. Ce qui est net en tout cas, c'est que ces intérêts se transforment de plus en plus en un engagement effectif.

- L'engagement des acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels s'engagent en faveur de l'habitat participatif dans leur discours, oral comme écrit, largement utilisés et exploités par les groupes d'habitants lors de leurs

¹³ En ce sens, l'association de la coopérative HLM Rhône Saône Habitat à la coopérative d'habitants « Village Vertical » a largement facilité les démarches auprès du Grand Lyon.

négociations. Ainsi, l'habitat participatif est décrit comme une « *solution à la crise du logement* », « *un nouveau mode de faire la ville* », un moyen « *d'introduire plus de lien social dans l'habitat* », « *une alternative crédible à la situation problématique que connaît aujourd'hui le logement* »¹⁴. Ensuite, les acteurs institutionnels organisent des rencontres ou des débats sur le thème de l'habitat participatif. La Région Aquitaine par exemple, en avril dernier, a organisé une journée de conférence dans le cadre d'un cycle en lien avec les Etats Généraux du Logement, suivie « *par quelque 150 personnes : salariés de l'Union d'Economie Sociale PACT Habitat du Sud-Ouest, bailleurs sociaux, architectes ou urbanistes, collectivités locales d'Aquitaine et Midi-Pyrénées, militants* »¹⁵. De façon plus concrète encore, les acteurs institutionnels s'engagent en faveur de l'habitat participatif dans leurs documents d'urbanisme. Il en est ainsi des Programmes Locaux de l'Habitat de Paris, du Grand Toulouse, de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), du Grand Lyon... Certaines collectivités comme La Metro ou la CUS, respectivement en 2009 et 2010, ont par ailleurs initié des appels à projets permettant à des groupes d'habitants de se positionner sur des terrains préalablement identifiés et selon un cahier des charges défini en amont. Forte du succès de la première édition, la CUS a lancé une deuxième vague d'appels à projet en 2011.

Des actions en faveur de la formation des acteurs institutionnels sont également engagées : l'ADIL 75 a organisé une journée de formation en mai sur le sujet et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) en organise une en juin. Cette formation se réalise également au travers de l'échange entre collectivités. En effet, un réseau national de coopération des collectivités a été mis en place en novembre 2010, lequel doit permettre d'échanger sur les expériences en cours mais aussi de définir un positionnement commun à l'ensemble des collectivités parties prenantes quant à leur rôle dans la mise en œuvre des projets.

Enfin, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), par l'intermédiaire d'une de ses Fédérations, la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM (FNSCHLM) a marqué son engagement en éditant un guide à destination de l'ensemble des organismes HLM intitulé « *Accompagner les projets d'habitat coopératif et participatif* ».

Si un temps d'appropriation a été nécessaire, l'habitat participatif semble aujourd'hui érigé au rang de « *problème public* » (Lascoumes et Le Galès, 2010) et tend à être mis à l'agenda. Toutefois, seule la concrétisation des engagements pris pourront permettre de passer d'une mise à l'agenda à la mise en œuvre d'une politique publique. Rien ne garantit à ce jour un engagement pérenne de ces acteurs, qui dépasserait le cadre de l'expérimentation.

- *De nouveaux professionnels*

Si l'habitat participatif pénètre petit à petit la sphère des acteurs institutionnels de la production de l'habitat, cela ne constitue qu'un pan de la professionnalisation du mouvement. Pour pallier les difficultés rencontrées par les groupes, un nouveau corps de professionnels est en passe de se constituer : les accompagnateurs. Cette figure recoupe en partie celle du « *groupe de « professionnels de la participation* » » (Blondiaux, 2008), tout en intégrant des compétences spécifiques à la production de l'habitat¹⁶. Ces accompagnateurs constituent une figure plutôt composite, chacun d'entre eux développant ses propres modalités d'intervention. L'évolution de cette figure est à considérer avec attention, car si elle apparaît nécessaire, il existe bel et bien un risque d'effet d'aubaine. Si aujourd'hui les accompagnateurs disposent pour la plupart de références sérieuses et de compétences, aucun cadre ne garantit aujourd'hui la qualité de l'accompagnement sinon le bouche à oreille et les propos des accompagnateurs eux-mêmes. D'autre part, l'accompagnement doit encore trouver sa place afin de ne pas se substituer à la force de proposition dont disposent les groupes, et devenir une prestation clé en main, consistant en l'animation de quelques ateliers participatifs. Un équilibre est à trouver entre les compétences et les volontés des groupes et la nature de l'intervention de l'accompagnateur.

Pistes de débat/Conclusion

Voici sous forme de questionnement et en guise de conclusion, quelques pistes de débat :

¹⁴ Ces expressions, citées en exemple, ont été employées par les vice-présidents de la Région Rhône-Alpes en charge du logement, de la communauté urbaine du Grand Lyon ou encore de la communauté urbaine de Bordeaux

¹⁵ D'après www.aqui.fr, site d'information en ligne essentiellement dédiée à l'Aquitaine. Disponible sur : <<http://www.aqui.fr/print.cfm?id=4697>>

¹⁶ Ainsi est-elle constituée d'architectes ou d'ingénieurs (souvent jeunes), de spécialistes de la construction écologique, de passionnés des problématiques liées au logement, de militants de l'Economie Sociale et Solidaire, d'universitaires formés dans le domaine de l'écologie urbaine et des dynamiques de groupes...

- Du point de vue des groupes : comment initier et maintenir une demande sociale ? Comment s'assurer de la pérennité du groupe et de ses engagements initiaux ?
- Du point de vue des partenaires, acteurs institutionnels et accompagnateurs : comment garantir la pérennité de l'engagement des acteurs institutionnels ? Doit-on imaginer un cadre législatif ? Si oui, de quel type ? Le corps des accompagnateurs a-t-il vocation à être intégré aux services des acteurs institutionnels ?
- Du point de vue de l'ensemble des projets et du mouvement : comment permettre une co-production des politiques publiques ? Une structuration du mouvement plus aboutie est-elle nécessaire ? Le cas échéant, quelle(s) forme(s) pourrait-elle prendre ? Les aspirations des groupes sont-elles compatibles avec les modes actuels de production de l'habitat ? Comment passer de projets très militants à des projets ouverts à tous ? Quels outils et quels moyens ?
- ...

Références

- BLONDIAUX Loïc. 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie*, Ed. Seuil
- BLONDIAUX, Loïc et SINTOMER, Yves. 2002. « L'impératif délibératif », in *Politix*, n°57, p. 17-36
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard. 1997. *L'Acteur et le Système, Les contraintes de l'action collective*, Ed. Le Seuil
- DEVAUX Camille. 2010. *L'habitat participatif : conditions pour un développement*, Paris : Institut d'Urbanisme de Paris, Mémoire de Master 2.
- GARRAUD, Philippe. 2010. *Dictionnaire des politiques publiques*, Ed. Presses de Sciences Po
- GONTCHAROFF Georges. 1999. « Le renouveau des comités de quartier » in Loïc Blondiaux et al., *La démocratie locale. Représentation, participation, espace public*, PUF
- KINGDON John W.. 1984. *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Longman
- LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick. 2010. *Sociologie de l'action publique*, Ed. Armand Colin
- SHARPF, F. W. 1997. *Games Real Actors Play. Actor-Centered Institutionalism in Policy Research*, Boulder (Colo.), Westview Press.